

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déroulement de l'enquête publique concernant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de Fargues sur Ourbise en vue de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne carrière d'extraction de matériaux.

Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne

Par arrêté **G-2025-001**, en date du 26 février 2025, le Président de la Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, relative à la mise en compatibilité du P.L.U de la commune de Fargues sur Ourbise dans le cadre d'une déclaration de projet pour la création d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne carrière d'extraction de matériaux.

A cet effet, il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de cette mise en compatibilité du P.L.U de Fargues sur Ourbise dans le cadre de cette déclaration de projet.

L'objet de cette enquête publique est de permettre à toute personne qui le souhaite de porter des observations sur les dispositions de cette mise en compatibilité du P.L.U de la commune de Fargues sur Ourbise.

L'enquête publique sera ouverte à compter du 25 mars 2025 à 8h00 au 24 avril 2025 à 17h00 inclus pour une durée de 31 jours, à la mairie de Fargues sur Ourbise et au siège de la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Madame Christine DOYEN a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à la mairie de Fargues sur Ourbise aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Fargues sur Ourbise, soit le **mardi de 8 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30, le jeudi de 8 heures à 12 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures** et au siège de la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne **du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures 30**, ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice, au siège de la communauté de communes, 2 366 Route des Châteaux, 47 250 Grézet-Cavagnan, siège de l'enquête publique. Le public peut également transmettre ses observations à l'attention de la commissaire-enquêtrice par voie électronique à l'adresse mël suivante : plu@3clg.fr. Les courriels, courriers, documents et observations ainsi transmis seront dès leur réception versés au registre d'enquête ouvert au siège de la communauté de communes pour l'enquête publique et tenus à la disposition du public.

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique. Le dossier est également consultable sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : www.3clg.fr rubrique « **Enquête publique relative à la mise en compatibilité n°1 PLU FARGUES SUR OURBISE** ».

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Fargues sur Ourbise :

- Le 25 mars 2025 de 8h00 à 12h00
- Le 24 avril 2025 de 8h00 à 12h00

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, au siège de la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne :

- Le 4 avril 2025 de 9h00 à 12h00
- Le 15 avril 2025 de 9h00 à 12h00

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront clos par la commissaire enquêtrice qui transmettra au Président de la communauté de communes, son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ce rapport et de ces conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux par la commissaire enquêtrice.

Le rapport et les conclusions et avis motivés de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie de Fargues sur Ourbise (Le bourg, 1 Place Jean Moulin, 47 700 Fargues sur Ourbise), aux jours et heures habituels d'ouvertures ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne (2 366, Route des Châteaux 47 250 Grézet-Cavagnan), aux jours et heures habituels d'ouvertures définis ci-dessus.

Le rapport et les conclusions et avis motivés seront communiqués aux personnes intéressées qui en feront la demande au maire de Fargues sur Ourbise et au Président de la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne et à leur frais.

Le Président,



Raymond GIRARDI.

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne'. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES', 'DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, and the name 'Raymond GIRARDI.' is printed in black text below the signature.